



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/323
3 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 71 de l'ordre du jour provisoire*

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Lettre datée du 30 août 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer aux résolutions 48/75 K, 49/75 D et 50/70 O de l'Assemblée générale.

Le 23 mai 1996, le Gouvernement danois a unilatéralement décidé de renoncer à l'utilisation des mines terrestres antipersonnel dans les forces armées danoises.

Cette décision implique la destruction des stocks actuels, soit environ 250 000 mines terrestres antipersonnel. La méthode et le calendrier de destruction seront déterminés prochainement.

Le Danemark ne fabrique pas de mines terrestres antipersonnel et n'en a jamais exportées.

Le Gouvernement danois a constamment manifesté son attachement à l'objectif final de l'élimination complète des mines terrestres antipersonnel conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il a exprimé cet attachement dans plusieurs instances internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, la vingt-quatrième conférence du Comité international de la Croix-Rouge et la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques.

* A/51/150.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Benny KIMBERG
